Conseil de quartier Grandes Carrières - Clichy

17/11/2025 – Ecole Forest – 14 rue Forest

Ordre du jour

- Point d'information sur la période de réserve électorale
- Point sur les référents de quartiers de la police municipale
- Présentation des Pierrots de la nuit
- Intervention de l'association Les Amis de la Place de Clichy
- Présentation des projets du quartier lauréats du Budget Participatif 2025

Les élus présents

Violaine TRAJAN, Adjointe au Maire du 18e chargée de la culture, référente du Conseil de quartier Grandes Carrières - Clichy

Frédéric BADINA SERPETTE, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire 18e chargé de la propreté de l'espace public, du réemploi, et de l'économie circulaire

Cabinet du Maire :

Justine SIMON, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la concertation, du Budget Participatif, de l'animation locale, de la vie associative et de l'information aux habitant.e.s

Le Service de la Mairie du 18ème :

Tiguida DARAMEH, directrice du développement de la vie associative et citoyenne

Adrien BLOT, directeur général adjoint en charge de l'espace public

Michel DIOP, chargé de participation citoyenne

Invités :

Commissaire du 18ème arrondissement (Police Nationale)
Adjoint au Commissaire du 18ème arrondissement (Police Nationale)
Chef de la Division territoriale du 18ème arrondissement de la Police municipale

I. Sécurité, tranquillité publique et nuisances

1. Rue Capron : stationnement gênant

Les habitants signalent des problèmes récurrents de stationnement gênant, notamment de deux-roues, rue Capron. Malgré la réfection récente de la rue et l'installation de potelets anti-stationnement, des infractions persistent, principalement liées à la fréquentation d'une salle de sport.

La Police municipale (PM) indique effectuer des passages réguliers, procéder à des verbalisations et solliciter des enlèvements de véhicules lorsque nécessaire.

2. Secteur Dora Bruder : nuisances et alcoolisation

Sur le secteur Dora Bruder, des habitants signalent des nuisances sonores et des situations de consommation d'alcool sur l'espace public.
La PM précise intervenir environ deux fois par semaine sur ce secteur afin de limiter les troubles à la tranquillité publique.

3. Notion de riverain

À la question « Qu'est-ce qu'un riverain ? », il est précisé qu'un riverain est une personne résidant dans le secteur concerné par un arrêté spécifique, et donc directement concernée par les mesures réglementaires mises en place.

4. Nuisances commerciales – Avenue de Saint-Ouen

Des habitants alertent sur de fortes nuisances sonores, olfactives et des sujets de propreté liés à plusieurs établissements de l'avenue de Saint-Ouen, notamment :

- Tasty Crousty, avec des nuisances tardives, des livraisons fréquentes et une fermeture supposée après 2h du matin, en infraction avec l'autorisation accordée à l'établissement ;

- Une chicha située au 28 avenue de Saint-Ouen, évoquée comme restant active même en dehors des horaires déclarés, avec des soupçons de consommation de produits stupéfiants et l'organisation d'événements attirant un public très nombreux via les réseaux sociaux.

Les habitants signalent une dégradation importante de la tranquillité nocturne, ainsi que des comportements à risque (attroupements, scooters, événements de grande ampleur).

La PM indique qu'une vigilance renforcée est en place. Les interventions sont assurées jusqu'à minuit par les équipes de jour, puis relayées par les brigades de nuit.
Il est précisé qu'à partir de trois verbalisations, des procédures plus contraignantes peuvent être engagées, pouvant aller jusqu'à des mesures de fermeture administrative.

Frédéric BADINA-SERPETTE précise que ces situations se situent souvent à la frontière entre domaine privé et espace public. Si certaines compétences relèvent de la Préfecture et de la Police nationale (PN), la mairie conserve ces sujets dans son champ de suivi et agit sur la gestion de l'espace public, notamment par une verbalisation accrue lorsque la consommation se fait sur la voie publique.

5. Conflits de voisinage

Un habitant évoque un problème de voisinage ayant fait l'objet d'une main courante, sans intervention immédiate.
La PM rappelle que les conflits relevant du domaine privé sont prioritairement du ressort de la Police nationale, même si certaines situations peuvent être traitées conjointement entre PN et PM selon leur nature.

II. Voirie, circulation et aménagements urbains

1. Aménagements liés au plan vélo

Antoine DUPONT rappelle que plusieurs travaux d'aménagement ont été réalisés dans le cadre du plan vélo de la Ville de Paris, avec une attention particulière portée à la végétalisation, notamment sur le secteur Damrémont.

Sur l'axe Damrémont / Marcadet, marqué par une forte congestion, les aménagements ont répondu à une demande des écoles visant à limiter la circulation automobile. Le projet a été conduit en lien avec la RATP, aboutissant à un sens unique avec circulation des bus, à un élargissement des trottoirs et à une requalification de l'espace public.

2. Rue Ganneron / secteur RAE Ganneron

Des habitants signalent une situation persistante depuis plusieurs mois : bien que la signalisation au sol ait été retirée et que le stationnement soit entièrement interdit, la rue reste accessible, les barrières étant régulièrement ouvertes.

La PM précise être fortement mobilisée aux entrées et sorties des écoles. Les vélos sont autorisés sous réserve d'un passage pied à terre.
Concernant le stationnement, les brigades effectuent des rotations régulières et les infractions font l'objet de verbalisations et d'enlèvements, même si celles-ci ne sont pas toujours visibles par les riverains.

Il est également rappelé que des dysfonctionnements de GPS, liés aux travaux, ont initialement contribué à une circulation non autorisée sur ce secteur.

3. Stationnement et vélos – secteur Castorama / Cavalotti

Des habitants proposent de recréer du stationnement devant le Castorama et demandent une clarification concernant les aménagements cyclables (aiguilles vélo).

Il est indiqué qu'une réduction du stationnement motos est envisagée afin de développer des stationnements vélos, notamment rue Cavalotti.

4. Éclairage public

Des habitants signalent que le nouvel éclairage public est perçu comme moins performant que l'ancien. Ce point est noté pour analyse par les services compétents.

5. Circulation des poids lourds et livraisons – rue Ganneron

Des interrogations portent sur la fermeture ponctuelle de la barrière rue Ganneron et la circulation des camions.

La PM rappelle que les poids lourds n'ont pas l'autorisation d'emprunter cet axe. Les difficultés constatées sont en partie liées à des erreurs de guidage GPS, malgré la présence de panneaux de signalisation.